



Propriétaires forestiers

ENTRER

RETOUR AU MENU



Table des matières

7.	LE PORTRAIT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE	575
7.1	INTRODUCTION	575
7.2	L'ÉCHANTILLON ET LA CUEILLETTE DES DONNÉES	576
7.3	LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS CONCERNANT LES PROPRIÉTAIRES GASPÉSIENS	579
7.3.1	Le portrait régional	579
7.3.1.1	L'aspect socio-économique	579
7.3.1.2	La propriété privée	582
7.3.1.3	L'adhésion et la satisfaction à l'égard des programmes	583
7.3.1.4	La production et la récolte de bois	586
7.3.1.5	Les autres ressources	590
7.3.1.6	Les motifs de possession des lots	592
7.3.1.7	La période de travail en forêt	593
7.3.1.8	Les obstacles au développement des exploitations forestières	594
7.3.1.9	La réglementation et le contrôle par le monde municipal	596
7.4	LES DIFFÉRENCES SELON LES MRC	592

Liste des figures

Figure 1 : Répartition des répondants gaspésiens par MRC, enquête de 1994.....	576
Figure 2 : Répartition des répondants gaspésiens par MRC, enquête du SPBG	578
Figure 3 : Proportion des répondants qui habitent la municipalité de résidence depuis toujours dans les différents territoires de l'Est du Québec.....	579
Figure 4 : L'âge des propriétaires de lots boisés gaspésiens selon le sondage SPBG.....	580
Figure 5 : Proportion des diverses catégories professionnelles des répondants dans les différents territoires de l'Est du Québec	581
Figure 6 : Répartition des répondants dans les classes de superficies des terres boisés possédées au Québec.....	582
Figure 7 : Propriété moyenne des superficies boisées par catégorie professionnelle (en ha) en Gaspésie.....	583
Figure 8 : Niveau de satisfaction à l'endroit des OGC selon le sondage du SPBG	585
Figure 9 : Niveau de satisfaction à l'endroit du Plan de l'Est, suite à la fin du programme, selon le sondage du SPBG	585
Figure 10: Production de bois de chauffage en 1993.....	587
Figure 11: Fréquence de coupe de bois à pâte.....	587
Figure 12: Production de bois à pâte en m ³ apparents	588
Figure 13: La part des revenus forestiers dans le revenu familial	589
Figure 14: Principal motif de possession des lots boisés.....	591
Figure 15: Préférence de travailler sur ses propres lots ou avoir un autre emploi.....	592
Figure 16: Opinion que le gouvernement municipal devrait protéger certains sites contre l'exploitation abusive.....	594
Figure 17: Opinion que le gouvernement municipal devrait réglementer les coupes	595

Liste des tableaux

Tableau 1: La récolte moyenne par ha dans les MRC gaspésiennes.....	598
---	-----

Bibliographie	602
---------------------	-----

7. LE PORTRAIT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

7.1 INTRODUCTION

La mise en oeuvre du plan de protection et de mise en valeur interpelle directement les propriétaires car c'est eux qui l'appliqueront. C'est très important de bien cerner leurs habitudes et la façon dont ils interviennent dans leur boisé.

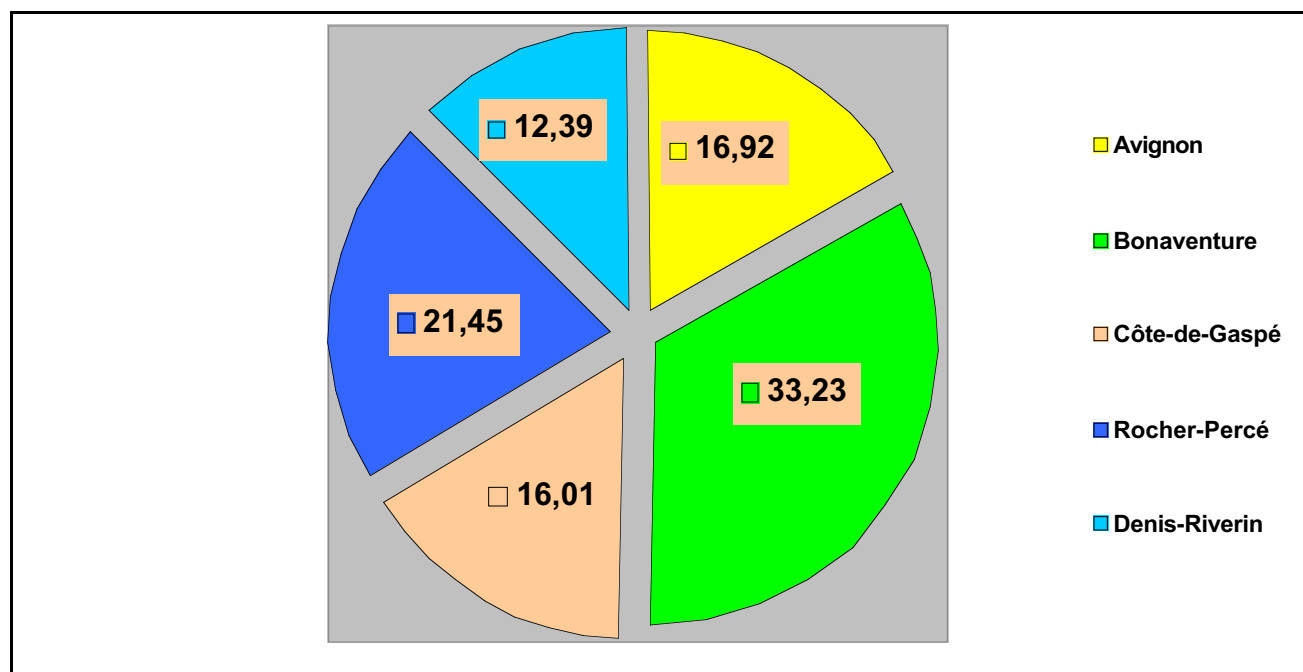
Le portrait des propriétaires vise à permettre d'identifier une problématique et en ressortir un diagnostic.

En région, plusieurs enquêtes ont été réalisées depuis 1994. Nous avons fait appel à M. Oleg Stanek (UQAR) qui a participé à l'élaboration des questionnaires et à l'analyse de plusieurs enquêtes. Celui-ci a effectué une synthèse des sondages les plus récents. Vous trouverez ci-après les résultats obtenus.

7.2 L'ÉCHANTILLON ET LA CUEILLETTE DES DONNÉES

Les enquêtes et sondages dont nous tentons de résumer ici quelques résultats ont été réalisés auprès de divers échantillons de la Gaspésie entre 1994 et 1997. Tout d'abord, il s'agit de l'étude menée dans l'Est du Québec, en hiver et au printemps 1994, à l'initiative du Service canadien des forêts en collaboration avec l'Office de la Côte-du-Sud et des Syndicats des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Les 963 propriétaires de lots boisés interviewés alors ont été choisis dans une population cible qui peut être évaluée, à partir des listes constituées par ces syndicats et l'Office, à environ 16 000 personnes. Parmi eux, 331 provenaient de la Gaspésie, où la population cible pouvait être estimée à environ 5 000 propriétaires.

Figure 1 : Répartition des répondants gaspésiens par MRC, enquête de 1994



Bien que les données de cette enquête datent déjà quelque peu (en ce qui concerne les activités d'aménagement et de récolte, elles portent en fait sur 1993), nous pouvons supposer que plusieurs demeurent encore actuelles. S'il ne faut certes pas sous-estimer l'ampleur des changements survenus depuis (la fin du Plan de l'Est et le transfert du programme de l'aide individuelle au gouvernement provincial, la création des Agences régionales de la mise en valeur des forêts privées, les nouvelles formes de livraison des services), il faut tenir compte aussi du fait que bon nombre d'attitudes et de pratiques ne se modifient que lentement.

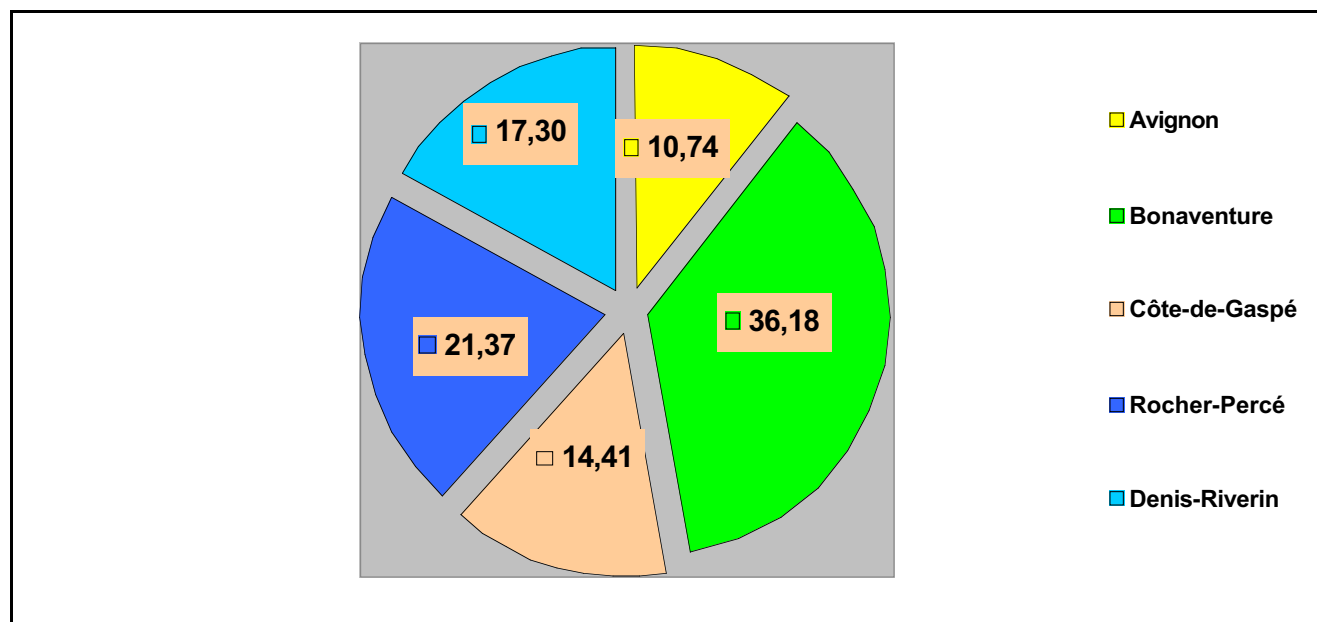
Nous avons choisi d'exposer les données concernant la Gaspésie en y ajoutant une dimension comparative avec les autres territoires de l'Est du Québec dans le but de mettre en évidence la spécificité de cette région. Ajoutons que même à l'intérieur de la Gaspésie les différences territoriales sont marquées, comme nous ne manquerons pas de le constater dans la partie consacrée à la comparaison entre les diverses MRC.

Dans l'analyse des phénomènes décrits, la moyenne ou les proportions observées dans la région de référence, c'est-à-dire dans l'ensemble de notre échantillon, constituent, par définition, ce qui est normal. Ce sont les écarts par rapport à cette normalité qui nous intéressent au premier chef, en autant, bien entendu, qu'ils soient *significatifs*, c'est-à-dire que les chances que ces écarts soient dus uniquement au hasard s'avèrent très faibles.

Lorsque nous disons *que la moyenne d'âge des agriculteurs est significativement plus basse que celle des propriétaires en général*, c'est précisément à ce type d'écart que nous référons. Dans ce cas, nous pouvons supposer qu'il existe une relation entre le fait d'être agriculteur et d'être relativement plus jeune que les autres répondants, même si la *nature* de cette relation n'est jamais donnée directement et ne peut qu'être conjecturée à partir d'un faisceau de plusieurs indices convergents ou de notre connaissance contextuelle de la réalité étudiée.

Une autre étude mise à profit ne s'adressait pas directement aux propriétaires, mais plutôt aux professionnels de la forêt oeuvrant dans l'Est du Québec. Son but a été de clarifier dans quelle mesure le transfert de connaissances via les différents réseaux mis en place atteignait les objectifs que les intervenants se sont fixés et d'évaluer le rôle du Service d'extension en foresterie de l'Est du Québec dans ce processus. Cependant, chemin faisant, nous avons pu glaner, grâce aux témoignages des conseillers forestiers impliqués sur le terrain, des indications intéressantes sur les changements de pratiques et d'attitudes des propriétaires.

Figure 2 : Répartition des répondants gaspésiens par MRC, enquête du SPBG



Finalement, deux sondages à portée plus limitée peuvent jeter une lumière supplémentaire sur certains aspects de notre problématique: le premier, téléphonique, réalisé en 1996 par la firme Léger & Léger pour le compte du Syndicat, s'adressait à un échantillon de 1 006 propriétaires de lots gaspésiens et s'intéressait aux modalités de livraison des services à cette clientèle dans la foulée de la mise sur pied des Agences régionales. Le deuxième, mené en 1997, par une équipe de l'UQAR pour le compte de l'AFOGÎM, avait pour but principal de mesurer la réceptivité des propriétaires participant au programme de l'aide individuelle à l'introduction du principe de la liberté de choix des agents responsables de la livraison des services techniques dans le cadre de ce programme. Chemin faisant, la satisfaction avec les différentes variantes de l'aide individuelle a pu être évaluée.

Signalons finalement que les **unités de mesure** couramment employées dans le texte sont les suivantes : en ce qui concerne les superficies, elles sont toujours exprimées en hectares. Le bois de chauffage est mesuré en cordes de 4' X 8' X 16", le bois de sciage en m³ solides, le bois à pâtes en m³ apparents et le sirop en gallons. Les données concernant tant les superficies que les volumes de production doivent être interprétées avec prudence lorsqu'il s'agit de leur agrégation par unité territoriale, MRC par exemple. En effet, les propriétaires sont classés selon leur lieu de résidence. Certains d'entre eux, surtout les plus importants, possèdent des lots en dehors de leur MRC de résidence, voire de la région administrative. Il s'ensuit que, par exemple, une partie des volumes récoltée peut provenir des MRC voisines et que, vice versa, une fraction de la production de certaines MRC n'a pas été comptabilisée dans le bilan de celles-ci, dans la mesure où elle a été réalisée par les propriétaires non résidents.

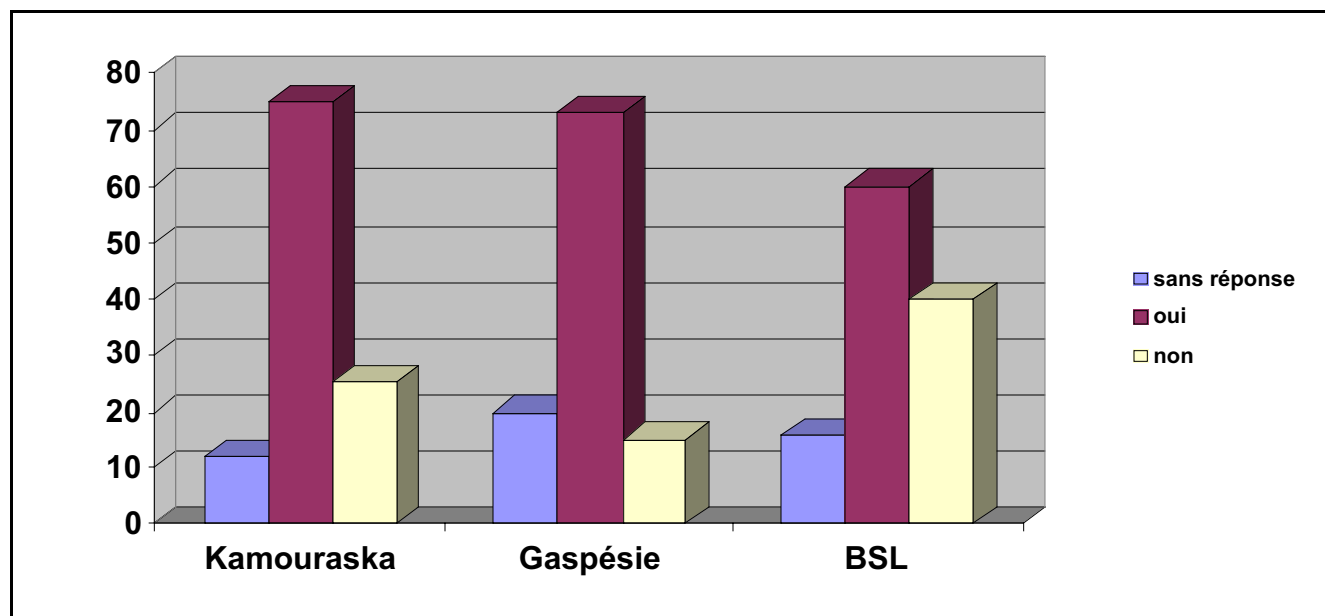
7.3 LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS CONCERNANT LES PROPRIÉTAIRES GASPÉSIENS

7.3.1 Le portrait régional

7.3.1.1 L'aspect socio-économique

Les propriétaires de lots privés gaspésiens forment une population encore plus sédentaire qu'ailleurs: 83% habitent toujours la municipalité où ils ont vu le jour comparativement à 71% dans le Bas-Saint-Laurent. À peine 3% des propriétaires proviennent d'ailleurs que de la région.

Figure 3 : Proportion des répondants qui habitent la municipalité de résidence depuis toujours dans les différents territoires de l'Est du Québec



En ce qui concerne *leur résidence*, la différence la plus marquante est qu'ils habitent très majoritairement une agglomération, 70% tandis qu'ailleurs la majorité continue de résider dans un rang.

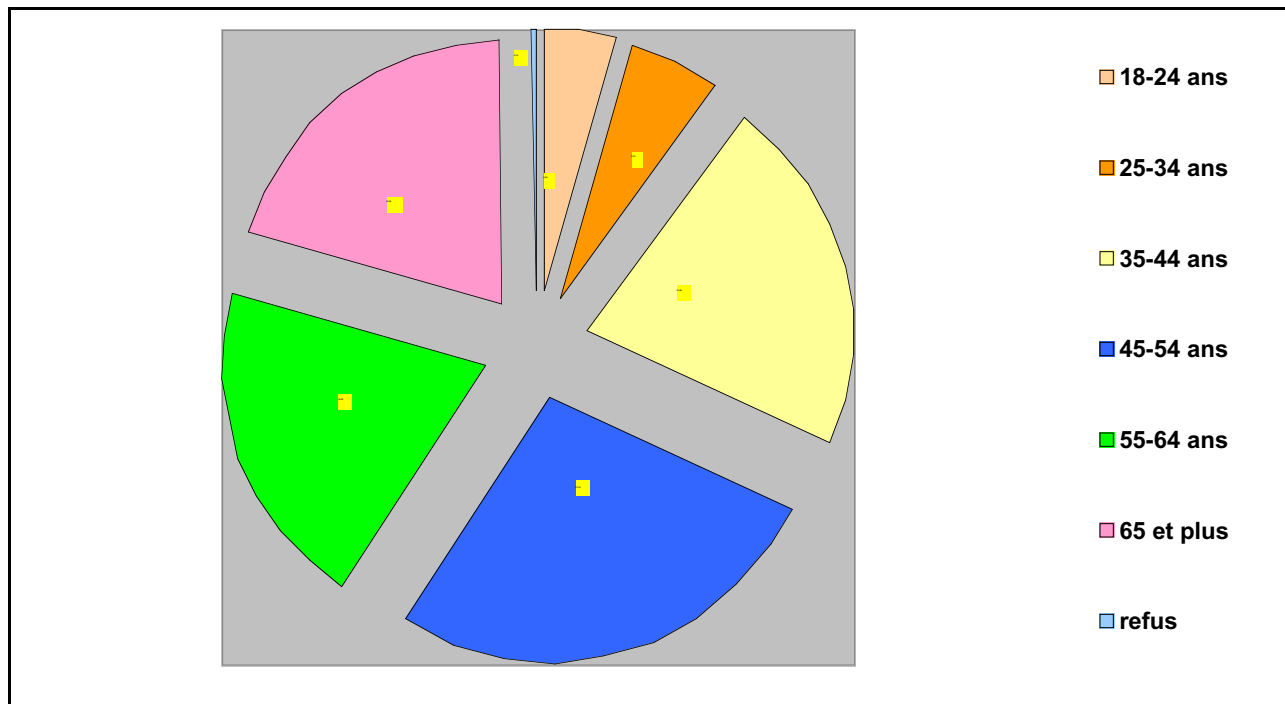
Il s'agit aussi d'un groupe essentiellement masculin et la proportion des femmes, moins de 5% ne diffère pas significativement des autres parties de l'Est du Québec. Comme en agriculture, les lots boisés se transmettent de génération entre les hommes. Les femmes sauf exception, ne font que combler les vides

laissés par un décès, de l'époux surtout, ou du père.

Contrairement à l'agriculture où la terre se transmet traditionnellement du vivant du père à un des fils, les lots boisés sont le plus souvent conservés jusqu'à un âge avancé. Cela explique le décalage considérable de la pyramide des âges vers les groupes les plus âgés et le déficit marqué des jeunes parmi les propriétaires.

Ainsi, 23% des propriétaires de la Gaspésie ont moins de 45 ans comparativement à 45% pour le Bas-Saint-Laurent et 38% pour Kamouraska. Par ailleurs, 21% ont plus de 65 ans comparativement à 16% dans le Bas-Saint-Laurent et 14% dans Kamouraska.

Figure 4 : L'âge des propriétaires de lots boisés gaspésiens selon le sondage SPBG



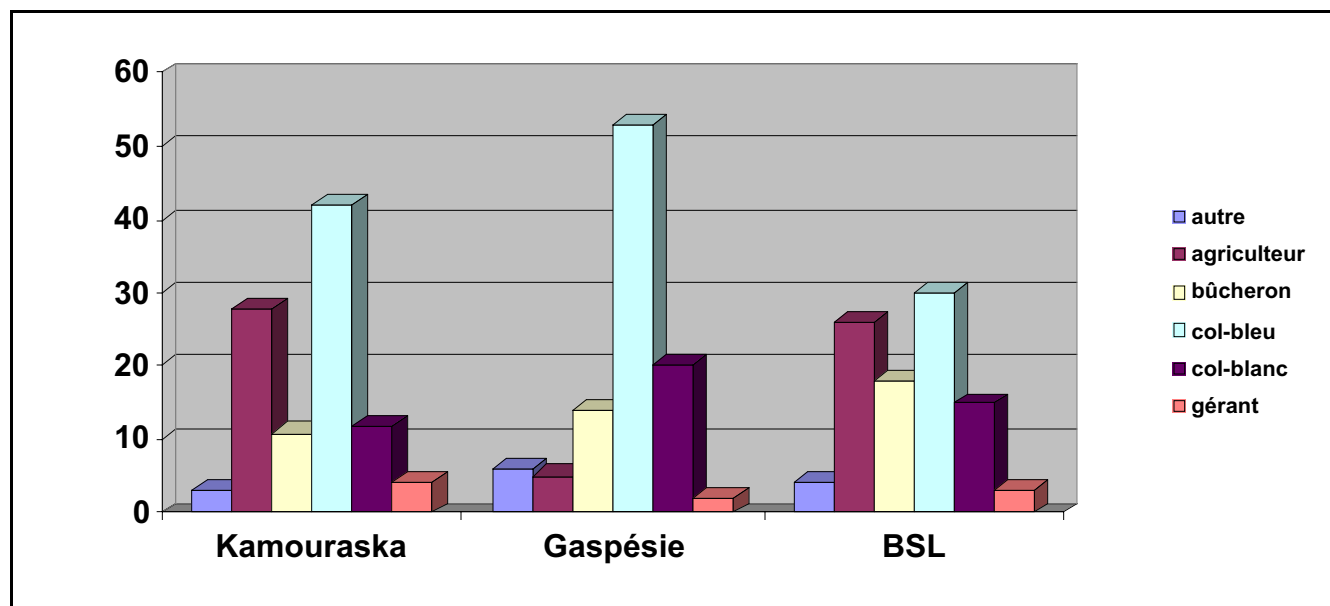
Cette particularité souligne les fonctions très différentes de l'exploitation d'un boisé et de l'exploitation agricole.

Alors que la dernière est le pivot de l'existence économique et sociale de la famille, l'exploitation du boisé sert avant tout la satisfaction des besoins immatériels : elle sert à l'autoconsommation et parfois à fournir quelques revenus d'appoint mais elle n'est qu'exceptionnellement considérée comme assise principale de la subsistance familiale.

Essentiellement, les lots boisés demeurent toujours pour l'essentiel une propriété individuelle, on retrouve très peu de copropriété comme en agriculture.

La scolarité des propriétaires est plutôt faible; leur âge élevé explique en partie ce phénomène : 66% n'ont pas complété leur secondaire et seulement 11% ont reçu une formation post-secondaire. Soulignons qu'à cet égard, il n'y a pas de différence entre la Gaspésie et les autres parties de l'Est du Québec. Comme partout ailleurs, deux propriétaires sur trois ont déjà travaillé en forêt pour le compte d'un employeur. Leur expérience en forêt est de moindre durée (109 mois en moyenne) comparativement à leurs confrères du Bas-Saint-Laurent (130 mois).

Figure 5 : Proportion des diverses catégories professionnelles des répondants dans les différents territoires de l'Est du Québec



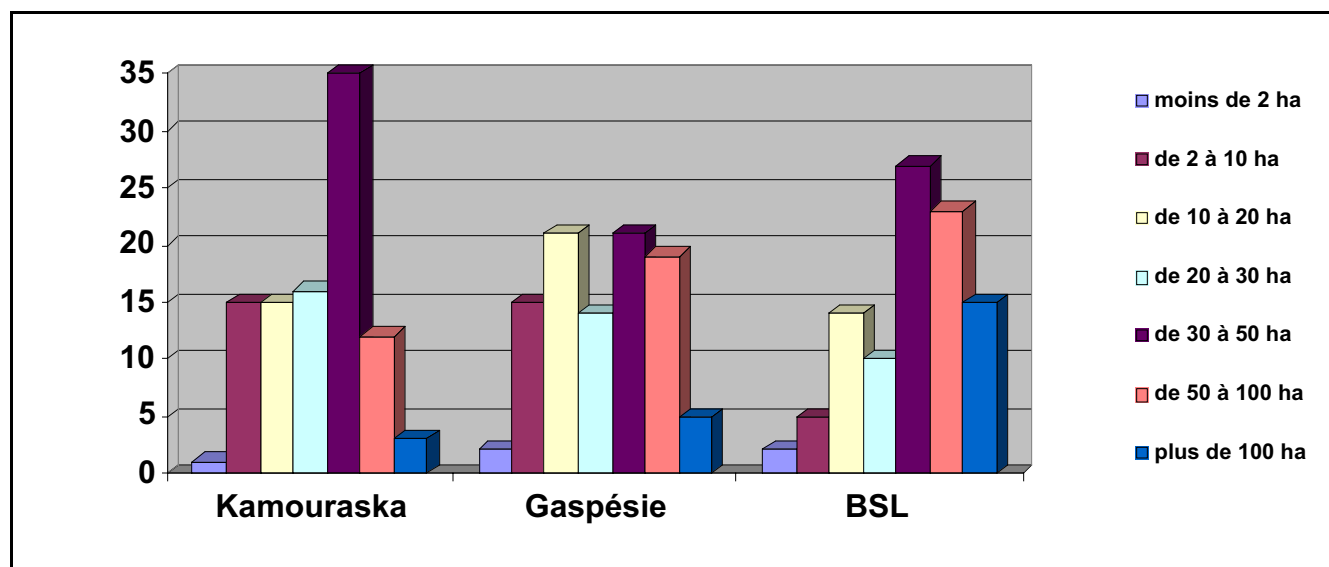
Les activités professionnelles des propriétaires des lots boisés sont à la fois diversifiées et polarisées par certains métiers et professions particuliers. Les différences les plus marquantes consistent (outre la présence de 3% des pêcheurs, à peu près inexistantes ailleurs) en une proportion nettement plus faible des agriculteurs 6% en Gaspésie comparativement à respectivement 26 et 28% dans le Bas-Saint-Laurent et dans Kamouraska) et des travailleurs forestiers (14 comparativement à 18% dans le Bas-Saint-Laurent; cette proportion est cependant encore plus basse dans Kamouraska, 11%). En revanche, les cols bleus sont en Gaspésie la catégorie nettement dominante, près de 53%. La répartition des superficies boisées entre les

catégories professionnelles correspond à peu près à leur poids démographique. Les seuls qui se taillent une part plus importante sont les agriculteurs.

Le revenu familial moyen est lui aussi sensiblement inférieur aux autres parties du territoire, il se situe autour de 23 000 \$ par année.

7.3.1.2 La propriété privée

Figure 6 : Répartition des répondants dans les classes de superficies des terres boisées possédées au Québec (la borne inférieure est incluse, la borne supérieure est exclue de l'intervalle)



Si l'on examine le nombre de lots sur lesquels les boisés sont répartis, la situation en Gaspésie est à peu près la même qu'ailleurs dans l'Est du Québec : 68% des répondants ont deux lots ou moins et seulement 2% ont plus de 8 lots. C'est surtout la quasi-absence des grands propriétaires - très rares d'ailleurs dans l'Est du Québec - qui est le seul trait un peu distinctif.

En revanche, comparativement à leurs confrères Bas-Laurentiens, les propriétaires gaspésiens possèdent des superficies nettement moindres, en moyenne environ 52 ha des terres comprenant 43 ha des boisés. Rappelons que dans l'ensemble de la région de l'Est du Québec, la moyenne est de 100 ha de terres dont 66 ha sont boisés. Naturellement, ces chiffres cachent des disparités assez considérables : le plus grand propriétaire de notre échantillon déclare posséder 440 ha, le plus petit, 1 ha. Ces terres sont distribuées en moyenne sur deux lots et demi. Comme ailleurs dans l'Est du Québec,

la distance moyenne au lot le plus proche est de 6 km, au lot le plus éloigné, de 9 km; encore ici les moyennes ne rendent pas compte des problèmes de morcellement et d'éloignement que doivent affronter certaines catégories de propriétaires. Cependant, cette apparente uniformité cache certaines différences : dans le Bas-Saint-Laurent, la dispersion est plus accentuée, à cause notamment d'un certain nombre de grands propriétaires qui, pour réussir à constituer leur patrimoine, ont dû réaliser des achats dans plusieurs MRC.

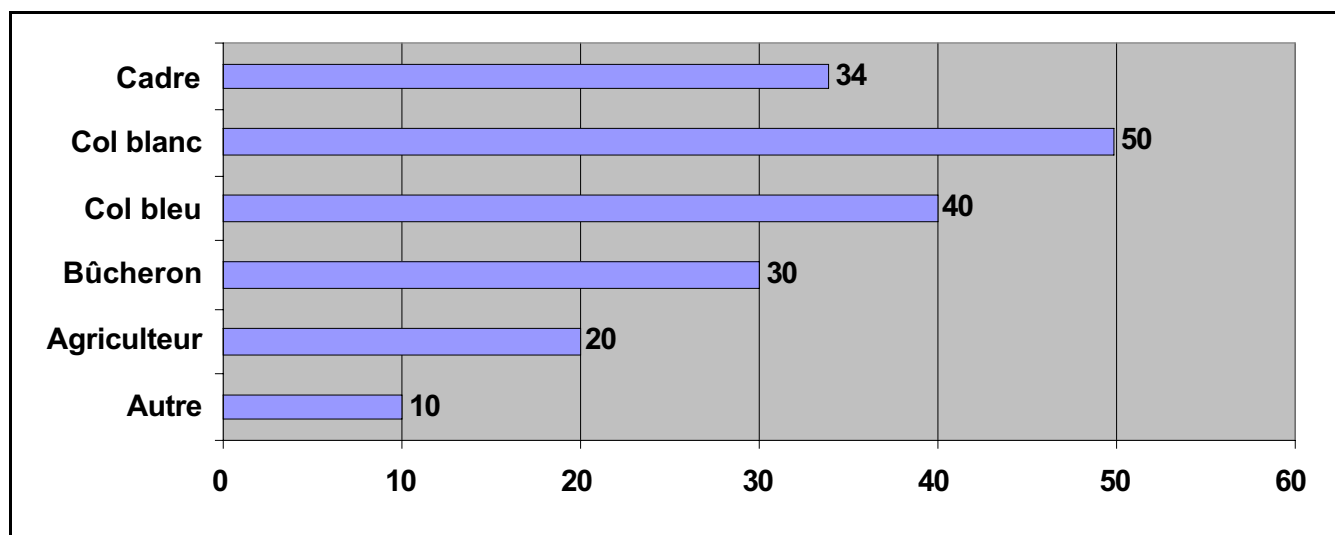
Si l'on se fie à l'estimation de leurs propriétaires, *leurs boisés valaient* au moment de l'enquête, *en moyenne* 14 500 \$. Cela est nettement inférieur à la moyenne de l'ensemble de l'Est du Québec qui est de 23 500 \$.

Contrairement au Bas-Saint-Laurent et à Kamouraska, l'héritage est en Gaspésie le mode dominant d'accession à la propriété des lots boisés : un propriétaire sur deux a hérité au moins un lot. Les achats à la famille - le modèle agricole - et aux personnes non apparentées sont en revanche beaucoup moins répandus : dans le premier cas, 22% comparativement à 46% dans le Bas-Saint-Laurent et 38% dans Kamouraska.

Dans le deuxième cas, 33% en Gaspésie comparativement à 42% dans le Bas-Saint-Laurent et à 51% dans Kamouraska. Seulement 11% des propriétaires gaspésiens ont déjà vendu des lots, alors que cela a été nettement plus fréquent ailleurs (21% dans le Bas-Saint-Laurent et 19% dans Kamouraska).

Plus de 35% de propriétaires actuels souhaitent acquérir davantage de lots boisés alors qu'à peine 8% veulent vendre. Soulignons que ce sont exactement les mêmes proportions qu'ailleurs dans la région. Ce fait, joint aux viscosités spécifiques du marché foncier liées à la localisation, montre que **dans la situation qui prévalait en 1994, le marché des terres forestières était bloqué**. Rien ne nous permet de croire que des changements seraient survenus depuis dans ce domaine. Or, comme le soulignent nombreux producteurs actuels et potentiels, la **rareté des lots et l'étroitesse des assises foncières des exploitations actuelles sont les obstacles principaux à la mise sur pied des exploitations forestières viables**.

Figure 7 : Propriété moyenne des superficies boisées par catégorie professionnelle (en ha) en Gaspésie



7.3.1.3 L'adhésion et la satisfaction à l'égard des programmes d'aménagement

En 1994, la participation des propriétaires au programme d'aménagement était la suivante : 56% ne participaient à aucun programme, 28% participaient uniquement au Plan de l'Est, 14% étaient uniquement membres des O.G.C. tandis que seulement 2% avaient adhéré aux deux programmes. En 1996, les chiffres correspondants étaient : 63%, 23%, 10% et 4%.

Certains propriétaires aménagent plusieurs lots à l'aide des programmes : 6% des répondants avaient 2 lots ou plus dans un O.G.C. et 9% avaient deux lots ou plus à l'aide individuelle. Dans tous les sondages, l'aide technique apparaît comme la raison invoquée le plus souvent pour justifier la participation.

Près de 60% des propriétaires gaspésiens exploitaient au moins un lot sans aide gouvernementale tandis que 35% ont mis tous leurs lots sous-aménagement dans un programme.

Les sondages indiquent que les besoins des propriétaires ne sont pas identiques et font ressortir que les clientèles sont différentes selon les programmes choisis :

Les adhérents aux O.G.C. étaient principalement de trois types :

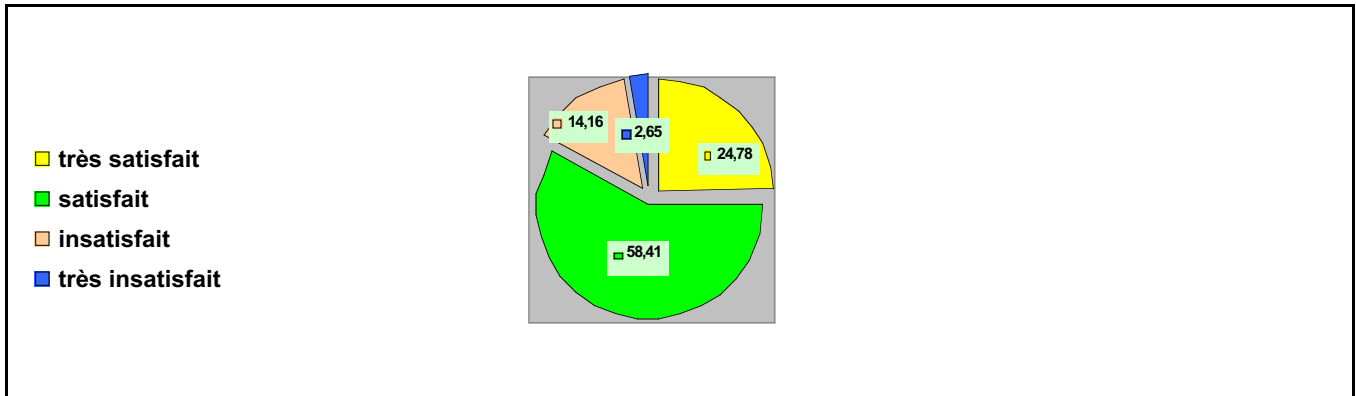
- les personnes qui, pour diverses raisons, n'étaient pas intéressées à s'occuper elles-mêmes de l'aménagement de leurs lots;
- les travailleurs forestiers à la recherche d'emplois mieux rémunérés;
- les propriétaires ayant comme but de développer la région en mettant leur lot à la disposition des O.G.C. comme instrument de développement local.

Quant aux participants de l'aide individuelle, ils avaient une propension plus élevée à une gestion individuelle de leur propriété, intervenaient plus souvent eux-mêmes dans les activités d'aménagement de leur lot.

Tous les sondages et enquêtes ont montré un très haut taux de satisfaction à l'égard des programmes d'aménagement.

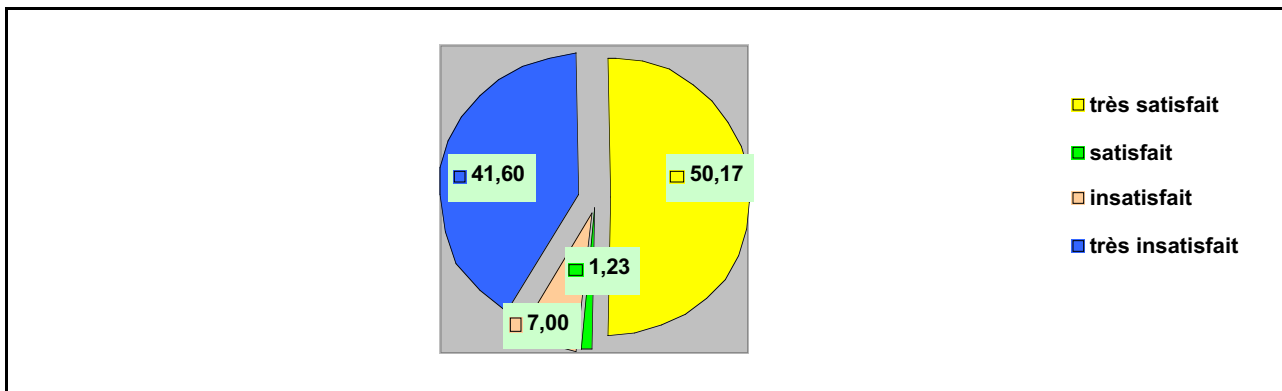
Pourquoi alors une proportion assez élevée des propriétaires se tient à l'écart des programmes d'aménagement autant appréciés par leurs confrères?

Figure 8 : Niveau de satisfaction à l'endroit des OGC selon le sondage du SPBG



L'enquête de 1994 ainsi que le sondage de 1996 nous indiquent que la raison principale, selon eux, c'est leur volonté de conserver intacte leur liberté.

Figure 9 : Niveau de satisfaction à l'endroit du Plan de l'Est, suite à la fin du programme, selon le sondage du SPBG



D'ailleurs, seulement 6% des propriétaires jugeaient que les programmes n'étaient pas adaptés à leurs besoins.

À partir de ces diverses sources, il est possible d'évaluer à environ 20% de l'ensemble des propriétaires qui sont réfractaires à toute forme d'aménagement; ce sont ces retardataires, des théories de diffusion des innovations, qui ne peuvent être convaincus d'adopter ces nouvelles pratiques que par des pressions fortes d'ordre économique ou émanant de l'opinion publique ou, plus probablement encore, dont les lots n'intégreront l'aménagement qu'à la faveur d'un changement générationnel.

Les activités d'aménagement sont naturellement beaucoup plus fréquentes sur les lots placés dans un des deux programmes. En 1993, 4% des propriétaires qui n'ont pas adhéré aux programmes signalaient qu'ils avaient exécuté des travaux d'entretien sur leur lot comparativement à 47% pour les propriétaires inscrits au Plan de l'Est et 40% pour ceux inscrits dans un OGC.

C'est dire que l'aménagement forestier semble se limiter présentement presque exclusivement aux seuls lots sous l'égide d'un programme.

7.3.1.4 La production et la récolte de bois

La structure de production du bois en 1993 a été très inégale; la très grande majorité des propriétaires se sont contentés de récolter quelques cordes de bois de chauffage pour leur consommation personnelle et quelques ventes sporadiques. Environ 44% ne déclarent aucune production comparativement à 26% ailleurs. De plus, les producteurs produisant plus de 40 m³s de bois (sciage ou pâte) sont plus rares en Gaspésie (17%). On note aussi que les producteurs gaspésiens coupent plus de bois de chauffage à l'hectare que leur confrère ailleurs mais le niveau de commercialisation est nettement moindre.

La différence principale concerne toutefois les coupes de bois de sciage : en Gaspésie, 76% disent n'avoir jamais ou rarement coupé du bois de sciage et, en 1993, 97% en ont vendu moins de deux cordes ou pas du tout. À noter que depuis 1993, les volumes de bois de sciage ont constamment augmenté. Le bois de sciage est maintenant bon premier au niveau des ventes de bois dans la région. En 1998, il représente près de 80% du volume expédié aux différentes usines du secteur.

En revanche, la production de bois à pâte est assez similaire à ce que l'on observe dans le Bas-Saint-Laurent et, compte tenu des superficies moindres dont disposent les propriétaires gaspésiens, nettement plus intensive. En moyenne, ils ont récolté en 1993; 0,81 mètres cubes solides de bois à pâte par hectare (chiffre comparable à la production des propriétaires du Kamouraska) comparativement à 0.47 m³/ha dans le Bas-Saint-Laurent.

Figure 10: Production de bois de chauffage en 1993 (en cordes 4'X8'X16"; la borne inférieure est incluse, la borne supérieure est exclue de l'intervalle)

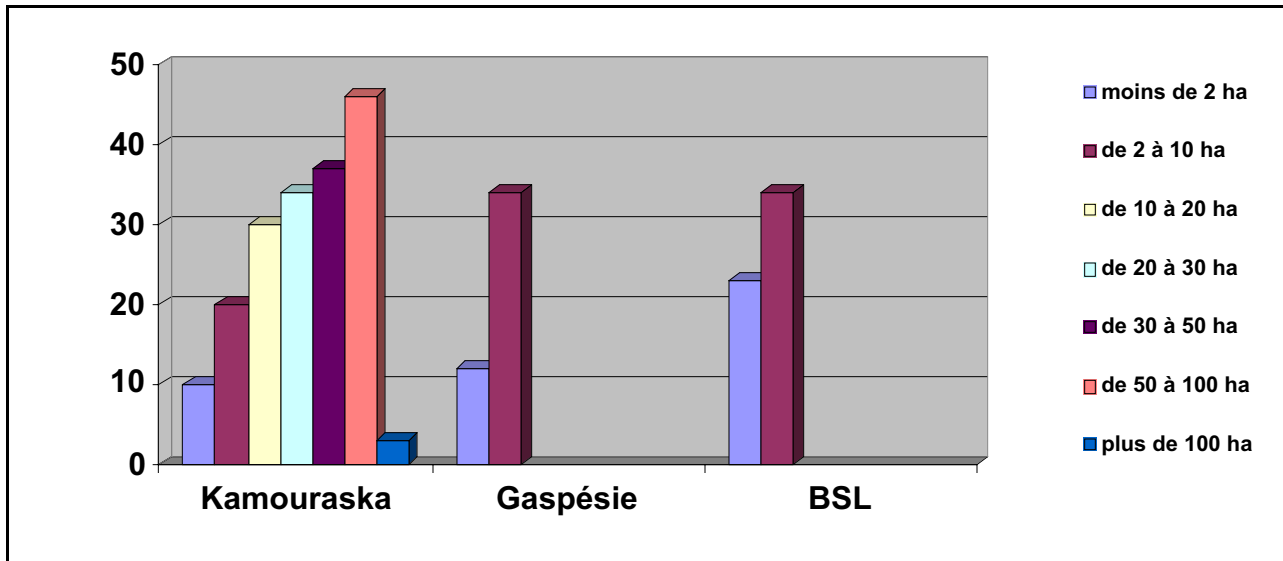


Figure 11 : Fréquence de coupe de bois à pâte

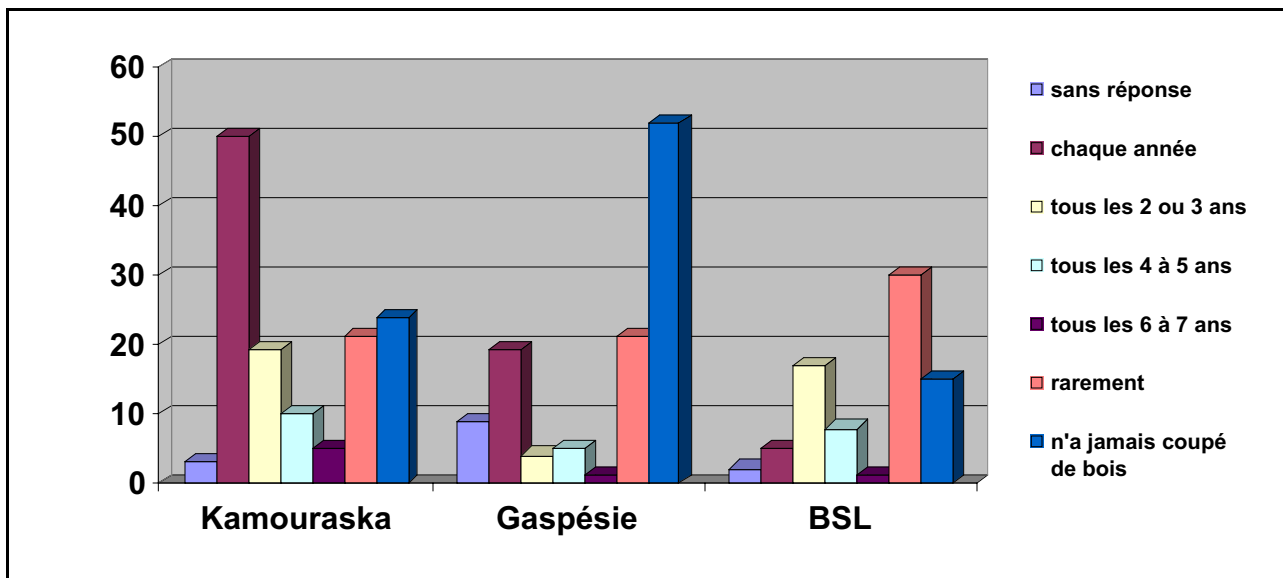
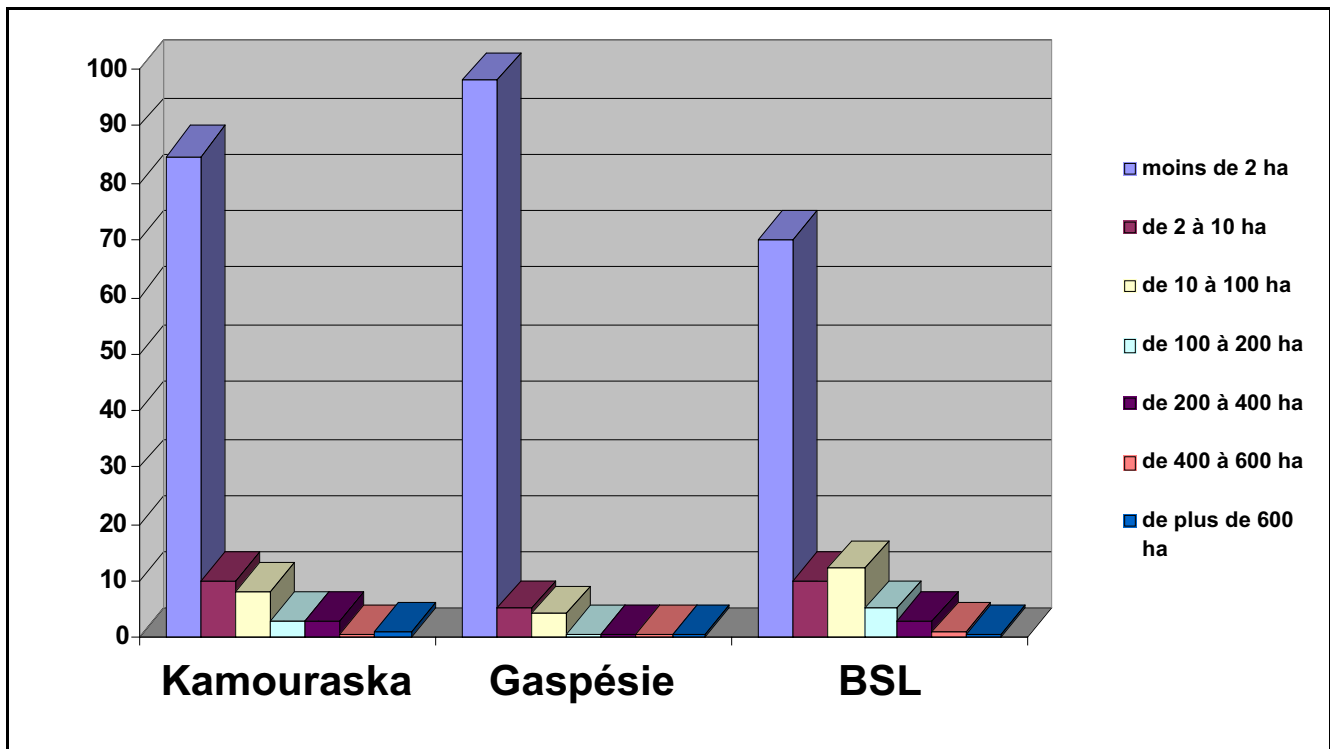


Figure 12 : Production de bois à pâte en m3 apparents (la borne inférieure est incluse, la borne supérieure exclue de l'intervalle)

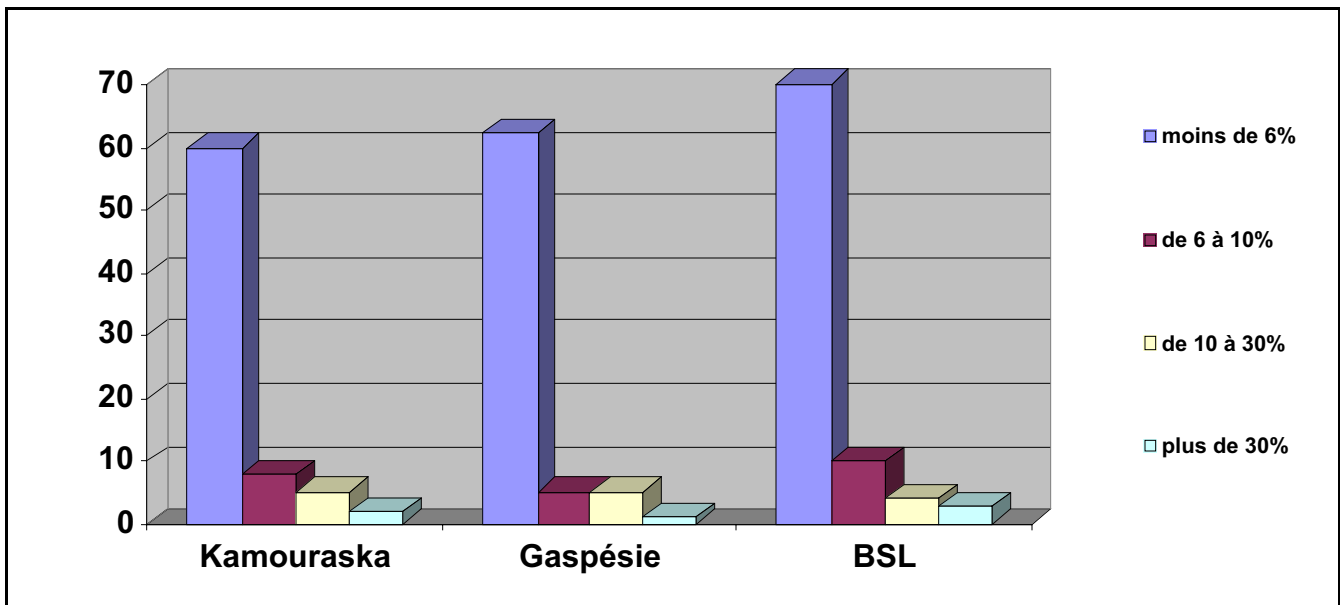


Quant aux équipements utilisés pour les travaux forestiers, un propriétaire sur trois estime la valeur à moins de 1000 \$ et 19% estiment que leurs équipements valent entre 10 000 \$ et 50 000 \$.

Quant à l'apport moyen du revenu tiré de l'exploitation de leurs lots au revenu familial des répondants, il s'agit d'une fraction très faible de 2.9% en bas de la moyenne de l'Est du Québec, elle aussi assez basse de 4.1%.

Il faut naturellement tenir compte du fait que nous ne disposons pas d'une mesure rigoureuse mais des déclarations de propriétaires dont seulement 5% tiennent la comptabilité de leurs opérations (29% dans le Bas-Saint-Laurent, performance influencée sans doute par la présence de nombreux agriculteurs. Il n'en reste pas moins que même si leur évaluation sous-estimait les gains réels, ceci traduit quand même qualitativement le rôle marginal joué par ces revenus dans l'économie du ménage¹⁰.

Figure 13 : La part des revenus forestiers dans le revenu familial (la borne inférieure est incluse, la borne supérieure est exclue de l'intervalle)



Cette situation n'est toutefois pas uniforme : pour 7% des répondants, les activités sur leurs lots boisés génèrent plus de 10% du revenu familial et 1% déclarent qu'ils en dépendent à plus de 30%. C'est moins que dans le Bas-Saint-Laurent, mais le schéma général est assez semblable.

« Naturellement, si les activités sur les lots boisés génèrent des revenus en général faibles, ils peuvent avoir des effets significatifs sur l'évolution des actifs du propriétaire qui un jour pourront être réalisés. Plusieurs déclarent d'ailleurs que le motif principal de détention des lots est un placement.»

Le sondage du SPB Gaspésie indique les mêmes tendances (64% n'ont retiré aucun revenu en 1996, et pour 87%, le revenu brut des lots boisés était inférieur à 2 000 \$). Tout ceci indique que les propriétaires gaspésiens, plus encore que leurs autres collègues de l'Est du Québec comptent pour l'essentiel sur d'autres sources de revenu que ce qu'ils peuvent retirer de leurs boisés. Cela corrobore l'hypothèse que la terre forestière est vue, par la plupart des propriétaires, moins comme un moyen ou objet de production, que comme une forme de placement ou de loisir productif. Cela semble confirmé par un niveau très faible de dettes contractées pour exploiter les lots boisés et par un recours encore plus sporadique à la marge de crédit dans les opérations: l'endettement est en effet un indicateur significatif du dynamisme d'une entreprise. Or,

nous constatons que seulement 4.5% des répondants gaspésiens (8.5% dans l'ensemble de l'Est du Québec) déclaraient en 1994 des dettes (dont le montant est à une seule exception inférieur à 25 000 \$) et moins de 1% font appel parfois (personne régulièrement) à la marge de crédit.

7.3.1.5 Les autres ressources

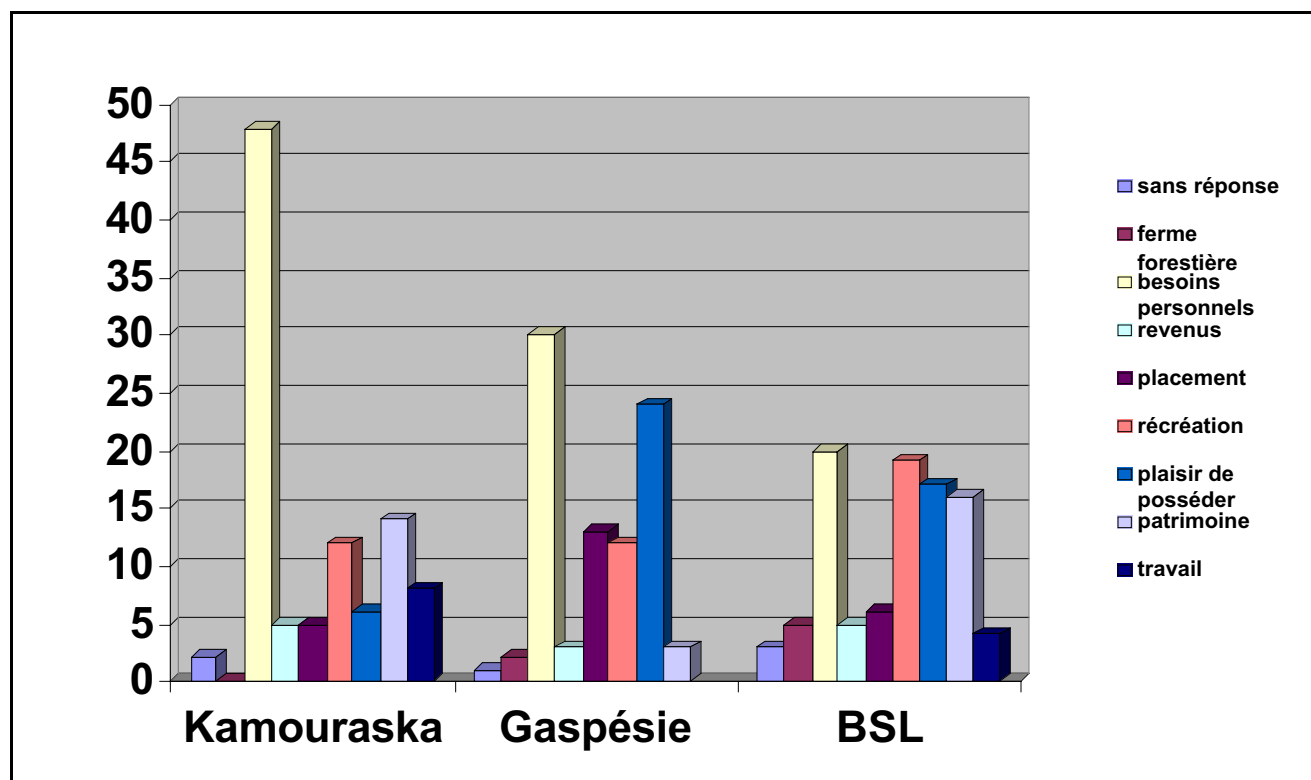
Seulement 22% des propriétaires gaspésiens signalent la présence d'autres ressources que le bois sur leurs terres. Pour la moitié, il s'agit des possibilités de la mise en valeur agricole; la chasse, la pêche et la villégiature sont perçues, en Gaspésie, comme autres ressources potentielles par des fractions encore plus marginales des propriétaires qu'ailleurs. La contribution en 1993 des autres ressources au bilan productif était minime; à peine 2% des propriétaires disent avoir retiré quelques revenus de la chasse, de la pêche et d'activités récréotouristiques.

7.3.1.6 Les motifs de possession des lots

L'autoconsommation demeure le motif le plus universel chez 94% des répondants, suivi de la constitution du patrimoine à laisser aux enfants (84%), du plaisir d'être propriétaire (82%) et d'un moyen d'occuper ses loisirs (74%). Les raisons économiques de la possession des lots - revenus, la création des unités de production viables, le travail et le placement, sont invoquées moins souvent ici que dans les autres parties de l'Est du Québec.

En effet, 46% des propriétaires gaspésiens disent que la possibilité de fournir du travail à eux-mêmes ou aux membres de leur famille figure parmi les raisons qui les ont conduit à acquérir des lots comparativement à 55% des Bas-Laurentiens; où 28% veulent en faire un placement et 40% en tirer des revenus. Seulement 29% des propriétaires gaspésiens déclarent que la création éventuelle d'une unité de production forestière viable compte parmi ces raisons alors que c'est le cas pour 38% des propriétaires du Bas-Laurentien.

Figure 14 : Principal motif de possession des lots boisés

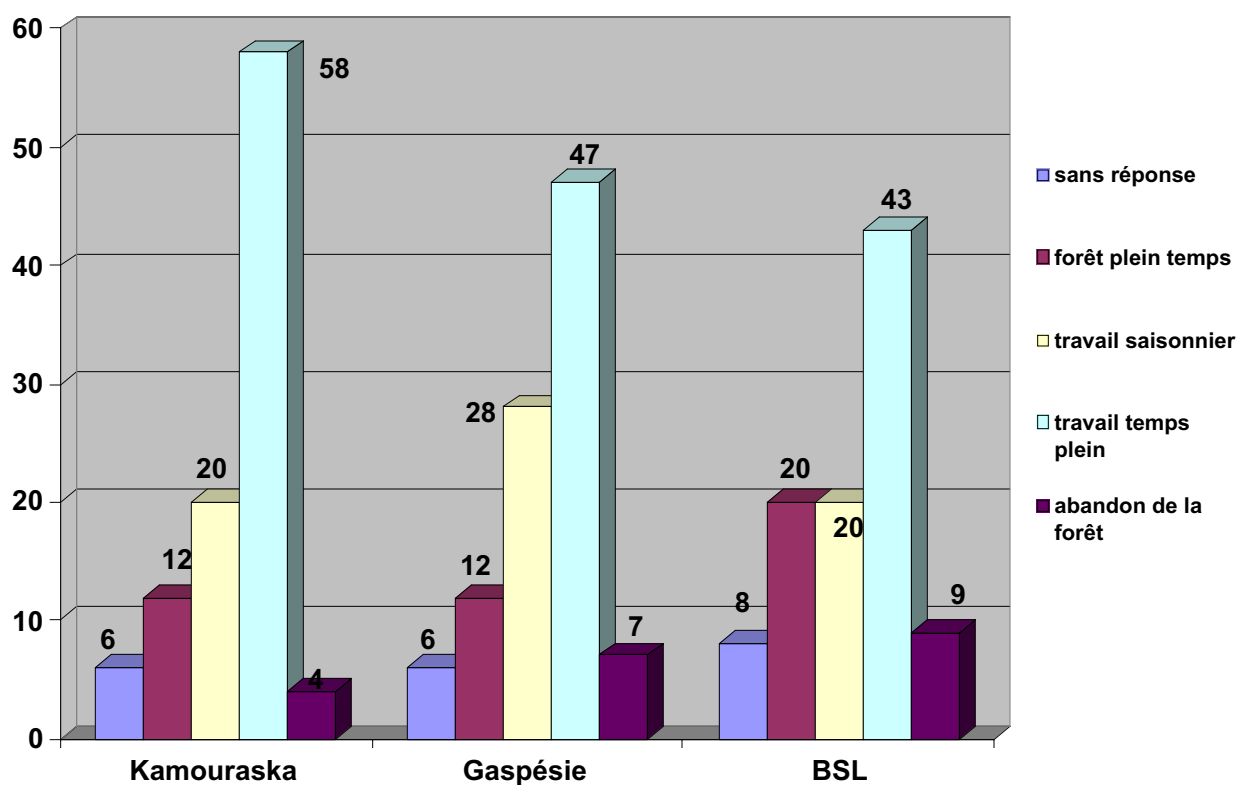


Quant au motif principal, il ressort clairement à la figure ci-dessus que la satisfaction des besoins personnels prédomine largement avec 31% des déclarations, suivie de la constitution d'un patrimoine (25%) et du plaisir de posséder. À titre de motifs déterminants, le travail, le revenu et le placement ne concernent chacun qu'un maigre 3% des répondants. La création des unités de production forestières viables ne recueille en Gaspésie que 2% des voix.

7.3.1.7 La période de travail en forêt

En Gaspésie, 28% des 331 propriétaires interrogés exploitent leurs lots boisés à temps partiel ou comme activité saisonnière. Ailleurs sur le territoire du sondage, c'est 20% qui s'adonnent à cette activité à temps partiel. Cependant, 12% des propriétaires gaspésiens verraient le travail à plein temps sur leurs boisés comme la situation idéale.

Figure 15 : Préférence de travailler sur ses propres lots ou avoir un autre emploi



7.3.1.8 Les obstacles au développement des exploitations forestières

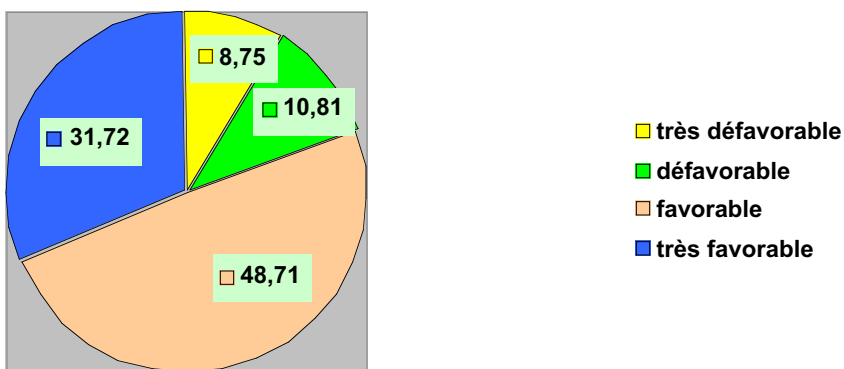
En Gaspésie, les débouchés sont nettement soulignés comme obstacle le plus important à tous les niveaux. La rareté des lots en est un deuxième. Les autres obstacles (l'encadrement, la réglementation des divers paliers gouvernementaux, la réglementation environnementale, le manque de crédit, le morcellement) sont jugés moins dramatiques qu'ailleurs et, de toute façon, loin après tous les problèmes de la conjoncture de l'économie forestière en général. Cette dernière, assez défavorable en 1994, a probablement créé de la sorte un écran atténuant l'acuité relative des autres problèmes au point de les marginaliser.

Trois producteurs sur quatre étaient d'avis que l'État devrait accroître la privatisation des terres publiques. Soulignons que la présence de l'État a été réclamée dans tous les domaines (environnement 54%, aménagement 69%, commercialisation 80%, encadrement 48%, recherche et développement 72%).

7.3.1.9 La réglementation et le contrôle par le monde municipal

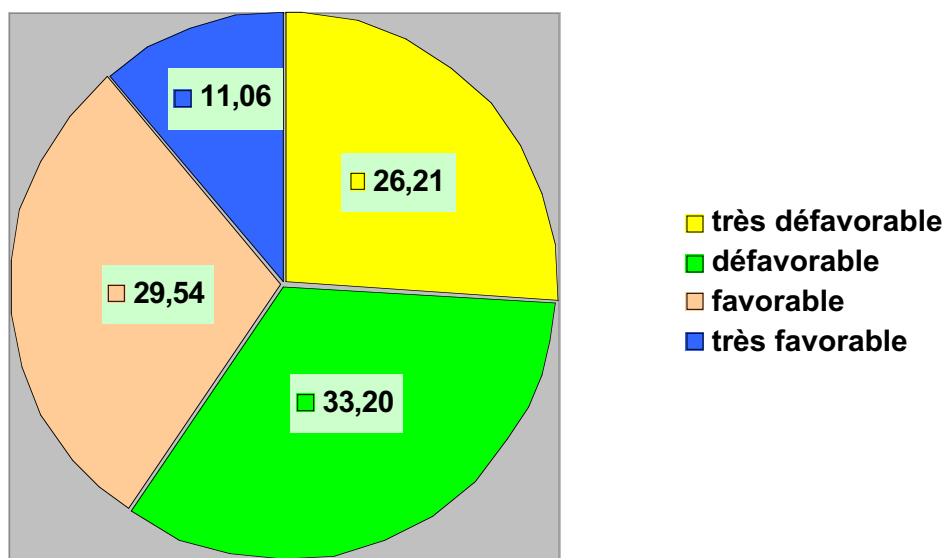
Les propriétaires sont très majoritairement d'accord (78%) que le palier municipal, notamment les MRC, exerce un contrôle sur certains sites particuliers (abords des routes, des courants d'eau) afin de prévenir des dommages écologiques et esthétiques spécifiques.

Figure 16 : *Opinion que le gouvernement provincial devrait protéger certains sites contre l'exploitation abusive*



Cependant, au-delà de cette surveillance générale et assez limitée, ils verraient plutôt d'un mauvais oeil les empiètements de l'autorité municipale (et, fort probablement, de toute autre autorité) sur les prérogatives des propriétaires; ainsi, ils réagiraient défavorablement, à 60%, devant toute réglementation des coupes¹⁵.

Figure 17 : Opinion que le gouvernement municipal devrait réglementer les coupes



¹⁵ D'autres enquêtes, notamment celle que nous avons menée dans le territoire du Groupement forestier de l'Est du lac Témiscouata en collaboration avec la Forêt modèle, ont montré que les propriétaires de lots ne souhaitent pas l'extension des pouvoirs réglementaires et fiscaux du palier municipal au domaine de l'aménagement et de production forestiers.

7.4 LES DIFFÉRENCES SELON LES MRC

Nous avons déjà pu constater des variations territoriales importantes à propos de divers thèmes abordés par l'enquête de 1994. Nous examinerons ces questions ici d'une manière un peu plus systématique. La dualité Gaspésie/Bas-Saint-Laurent constitue le plus souvent le clivage central de ces différences.

Si les propriétaires gaspésiens sont plus susceptibles d'habiter une agglomération que leurs confrères Bas-Laurentiens, cela est tout particulièrement vrai dans les MRC Denis-Riverin, Côte-de-Gaspé et Rocher-Percé où leur proportion atteint respectivement 78%, 94% et 76%, alors que dans la Baie-des-Chaleurs, plus agricole, les MRC Avignon et Bonaventure comprennent respectivement 36% et 45% des propriétaires qui habitent toujours le rang.

La scolarité des propriétaires traduit fortement les spécificités des différentes MRC. Les plus faibles niveaux de scolarité se trouvent dans la MRC Côte-de-Gaspé, où 53% des répondants n'ont pas dépassé le primaire et dans Denis-Riverin, où 83% n'ont pas complété leur secondaire. En comparaison, la scolarité des propriétaires des MRC Avignon et Bonaventure est nettement plus élevée. En ce qui concerne la **formation forestière**, il n'y a pas de différences significatives entre les MRC. Elles existent en revanche pour ce qui est de **l'expérience en forêt** : la proportion des propriétaires expérimentés est la plus élevée dans la MRC Bonaventure, 95%, et la plus basse dans celle de Côte-de-Gaspé, 70%, ce qui est lié notamment à la présence du plus important groupe de femmes propriétaires, 13%, ainsi que des anglophones, 36%, moins impliqués dans les activités forestières que leurs collègues francophones.

La distribution spatiale des agriculteurs est polarisée par les deux MRC de la Baie-des-Chaleurs, Avignon et Bonaventure, qui les comprennent presque tous, bien que, comme nous l'avons déjà signalé, même là leur proportion dépasse à peine 10%. Plusieurs autres catégories professionnelles possèdent aussi une répartition spécifique.

La concentration des travailleurs forestiers est la plus élevée dans la MRC Rocher-Percé, où ils forment 22% des répondants, la plus basse dans Bonaventure, où ils ne sont que 9%. La proportion des opérateurs de machinerie lourde est particulièrement élevée dans plusieurs MRC gaspésiennes, notamment dans celles d'Avignon et Denis-Riverin, où ils sont 12%, et dans celle de Côte-de-Gaspé, où ils représentent 11% des répondants. Les ouvriers qualifiés se recrutent avant tout dans la MRC Bonaventure, où ils représentent 15% des répondants.

La profession du père traduit les différences historiques du peuplement : dans le Bas-Saint-Laurent l'ascendance agricole domine, complétée dans les MRC de la Matapédia et de Témiscouata par l'influence du système agro-forestier, conduisant à une surreprésentation des pères agriculteurs-bûcherons ou tout simplement bûcherons. Dans Avignon et Bonaventure, cette structure est atténuée au détriment des pères agriculteurs, remplacés par les pères journaliers et ouvriers; dans les MRC Rocher-Percé et Côte-de-Gaspé, les pères ont été avant tout journaliers et ouvriers (aussi bûcherons dans la MRC Rocher-Percé); ces MRC comptent aussi la totalité des pères pêcheurs(15% dans la MRC Côte-de-Gaspé et 11% dans Rocher-Percé).

Les différences dans le taux d'activité sont énormes. Le plus élevé peut être observé dans la MRC Avignon, 59%, ce qui représente à peu près la moyenne de l'Est du Québec. Il baisse à 49% dans Bonaventure, à 42% dans Rocher-Percé, à 32% dans Côte-de-Gaspé pour s'effondrer littéralement, dans Denis- Riverin, à 22%.

Signalons, à titre de comparaison, que dans le Bas-Saint-Laurent, le taux d'activité dépasse presque partout 70%. Une différence marquée oppose les deux MRC de la Baie-des-Chaleurs aux autres : dans les dernières, une nette majorité des emplois sont saisonniers (66%, dans Rocher-Percé, 58% dans Côte-de-Gaspé et 50% dans Denis-Riverin), tandis que ce n'est le cas que pour 23% des emplois dans Bonaventure et pour 34% dans Avignon. Ces mêmes tendances caractérisent la proportion des propriétaires qui sont présentement à la recherche d'un emploi. Ils sont le plus nombreux dans la MRC Rocher-Percé(32%) et dans celle de Côte-de-Gaspé (24%), tandis que dans la Baie-des-Chaleurs, leur proportion est nettement moindre, particulièrement dans la MRC Avignon, où ils ne sont que 5%. *Le plus haut pourcentage des propriétaires à la retraite, 41%, peut être observé dans Côte-de-Gaspé.* La MRC Bonaventure se caractérise en revanche par un taux exceptionnellement élevé de pluriactivité, 29%.

L'information sur les questions forestières est un autre thème très inégalement distribué dans l'espace. La lecture du journal "Le Boisé gaspésien" est partout très fréquente et, à cet égard, il n'y a pas de différence significative entre les MRC. En revanche, la lecture des quotidiens varie considérablement d'une MRC à l'autre. La proportion des propriétaires qui déclarent ne jamais faire appel à cette source d'information est particulièrement élevée dans la MRC Bonaventure (40%) et dans celle de Rocher-Percé (32%).

L'assistance aux réunions forestières suit par contre *grosso modo* le clivage Baie-des-Chaleurs - les autres MRC : si l'on excepte Denis-Riverin, plus proche de la normale, deux propriétaires sur trois dans la MRC Côte-de-Gaspé et Rocher-Percé déclarent ne jamais y assister.

La _petite propriété_ foncière - de moins de 30 ha - est concentrée dans les MRC Côte-de-Gaspé et Rocher-Percé, où respectivement 62% et 61% des propriétaires appartiennent à cette catégorie. Dans Denis-Riverin, 80% des exploitations ont plus de 30 ha et cela demeure vrai aussi pour des nettes majorités des propriétaires dans la Baie-des-Chaleurs, où est concentrée surtout la grande propriété de plus de 100 ha. Une répartition similaire prévaut pour la superficie boisée.

Les différences dans les modèles d'aménagement sont toutes aussi frappantes. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler. **L'intérêt pour les programmes d'aménagement** des répondants qui n'y participaient pas en 1994 était nettement plus fort en Gaspésie, où les OGC, beaucoup moins présents dans les faits, semblaient particulièrement populaires. La propension à mettre tous les lots sous-aménagement était en revanche nettement plus faible, à l'exception de la MRC Denis-Riverin, où elle représentait alors 44% des répondants. Ceux qui exploitaient exclusivement sans aide gouvernementale se rencontraient dans les proportions les plus élevées dans la MRC Rocher-Percé (70%). Le sondage du SPB Gaspésie confirmait ces tendances : dans toutes les MRC, la majorité des propriétaires ne participaient pas aux programmes, à l'exception toutefois de Côte-de-Gaspé, où 52% aménageaient. Dans Rocher-Percé, la participation aux programmes était la plus faible, 28%. La MRC Côte-de-Gaspé se distinguait alors nous en avons déjà fait mention par un taux d'implication exceptionnelle des répondants dans les OGC, 31%, tandis qu'ailleurs, ce dernier ne dépassait guère 13%.

Tableau 1 : Récolte moyenne par ha dans les MRC gaspésiennes

MRC	Bois de chauffage (cordes)	Bois de sciage (m ³ solides)	Bois à pâte (m ³ apparents)	Matière ligneuse (m ³ solides)
Avignon	0.20	0.50	0.36	0.90
Bonaventure	0.44	0.04	1.02	1.06
Denis-Riverin	0.25	0.06	0.21	0.40
Côte-de-Gaspé	0.94	0.06	1.86	1.98
Rocher-Percé	0.54	0.01	0.84	1.03
Gaspésie	0.37	0.01	0.57	0.70

La production réalisée par les résidents de diverses MRC en 1993 est décrite par la figure 26 et suivantes. Le tableau 1 montre les quantités de matière ligneuse récoltées par hectare en 1993 dans chaque MRC, voir chapitre V sur les ressources forestières pour les données mises à jour. L'intensité des coupes de bois à pâte a été la plus élevée dans la MRC Côte-de-Gaspé, suivie de Bonaventure et Rocher-Percé. Le bois de sciage, relativement aux superficies boisées, a en revanche été nettement moins exploité, à l'exception de la MRC Avignon.

Les récoltes à l'hectare de bois de chauffage ont été les plus fortes encore une fois dans la MRC Côte-de-Gaspé, suivie de Rocher-Percé. Si l'on admet que l'accroissement du volume de matière ligneuse est d'environ 1.5 m³/ha¹, la possibilité forestière semble respectée, sauf dans la MRC Côte-de-Gaspé.

Cependant, si nous tenons compte de la très inégale intensité de l'exploitation et nous ne faisons le calcul que pour les producteurs qui ont effectivement récolté en 1993 du bois de sciage ou à pâte (rappelons que la majorité n'en a jamais ou rarement coupé), l'image se modifie :

L'équipement forestier

D'une manière générale, les propriétaires de la MRC Côte-de-Gaspé possèdent le moins d'équipement pour l'exploitation forestière, tandis que, à l'opposé, les propriétaires de Denis-Riverin et, dans une moindre mesure, de Bonaventure, sont les mieux équipés.

La débroussailleuse, par exemple, est employée par 27% des propriétaires dans la MRC Denis Riverin et par 24% dans Bonaventure, tandis que 7% seulement y ont recours dans Côte-de-Gaspé. La motoneige, en tant qu'instrument de travail, semble être répandue surtout parmi les producteurs de bois de chauffage; dans Denis-Riverin, 54% des producteurs l'utilisent, alors que ce n'est le cas que pour 15% dans Côte-de-Gaspé. Dans la MRC Rocher-Percé, 13% mentionnent l'emploi du cheval dans les opérations forestières; ailleurs cette pratique est tout à fait marginale.

L'emploi des débusqueuses est toujours le plus fréquent dans la MRC Denis-Riverin (15%), mais elle est suivie de près par celle de Côte-de-Gaspé (13%), laquelle possède, en ce qui concerne l'utilisation de la machinerie plus lourde, une certaine avance sur les autres parties du territoire, en raison sans doute d'une concentration importante des opérateurs.

Les motifs de possession des lots boisés varient fortement. Ils constituent un réservoir des terres agricoles surtout pour les propriétaires des MRC Rocher-Percé (14%) et Bonaventure (10%). La création éventuelle d'une exploitation forestière viable, intention faible dans l'ensemble, ne varie pas significativement. Le motif de placement atteint 49% dans Denis-Riverin et 36% dans Avignon; ailleurs il est nettement plus faible, tombant à 15% dans la MRC Côte-de-Gaspé. Dans Rocher-Percé (59%) et dans Denis-Riverin (58%), une nette majorité compte la possibilité de fournir du travail à soi-même ou aux membres de la famille parmi les motifs de possession des lots boisés, tandis que dans les autres MRC, ce n'est qu'une minorité, parfois assez faible, des répondants qui partagent cet objectif. Les loisirs et le plaisir de posséder sont nettement plus accusés dans les MRC Avignon, Bonaventure et Denis-Riverin que dans les autres.

Si l'on examine le motif principal indiqué par les répondants, nous avons déjà mentionné que les motifs économiques sont, en Gaspésie, fortement sous-représentés au profit des motifs plus ludiques ou immatériels comme loisirs, plaisir de posséder et constitution d'un patrimoine. À cet égard, Denis-Riverin est certes la MRC la plus ludique (68% mentionnent comme motif principal le loisir ou le plaisir de posséder). Dans Côte-de-Gaspé et Rocher-Percé, la satisfaction des besoins d'autoconsommation et la constitution d'un patrimoine pour les enfants, sont les raisons dominantes (respectivement 70% et 68%).

Lorsque l'on examine la distribution spatiale des projets d'acheter des lots supplémentaires ou de les vendre, le blocage du marché forestier apparaît avec une évidence encore plus frappante. Les MRC Bonaventure et Rocher-Percé comportent le plus grand pourcentage des aspirants acheteurs, 41%, mais il n'y a que respectivement 1% et 7% d'éventuels vendeurs. Les deux MRC où il y a une proportion de vendeurs supérieure à la moyenne (mais qui reste toujours très en deçà de la demande locale) sont Denis-Riverin (17%) et Côte-de-Gaspé (13%).

Les intentions pour le futur sont assez éclairantes quant aux variations de la perception de la conjoncture dans les différentes parties du territoire. Il n'y a qu'une MRC où les répondants affirment majoritairement vouloir, idéalement, travailler sur leurs lots à temps plein ou partiel : c'est Denis-Riverin (29% à temps plein, 39% à temps partiel). Partout ailleurs, ceux qui préfèrent un travail à temps plein en dehors de la forêt sont majoritaires, surtout dans Rocher-Percé, 62% (là, à peine 6% des répondants partagent l'idéal de travailler sur leurs lots à temps plein).

Aux yeux de la majorité, 56%, la forêt ne peut pas devenir une base solide pour assurer l'avenir des enfants. La seule MRC dissidente est Denis-Riverin où, au contraire, une majorité de 54% se montre optimiste. Partout, les répondants qui ne croient pas à cette voie pour leurs enfants fondent leur jugement sur le doute à propos de l'avenir du secteur, sur la difficulté de vivre de la foresterie, sur le manque de valorisation du métier de travailleur forestier, etc.

Comment la situation personnelle de l'exploitant allait-elle évoluer? À cet égard, le plus grand optimisme s'est manifesté en 1994, dans les MRC Denis-Riverin, où 39% prévoyaient une amélioration, dans Rocher-Percé, 28% et dans Bonaventure, 25%. Dans les MRC Avignon et Côte-de-Gaspé respectivement 84% et 74% des répondants anticipaient plutôt la stabilité. Les appréhensions, quant à l'avenir, étaient partout plutôt faibles, avec un sommet dans Bonaventure et Côte-de-Gaspé, où 13% craignaient que leur situation ne se détériorât.

Dans les MRC Rocher-Percé, Côte-de-Gaspé et Bonaventure, les propriétaires étaient très majoritairement (respectivement 79%, 75%, 65%) d'avis qu'il était impossible, en ce moment-là, de vivre uniquement de l'exploitation forestière. Ailleurs, cette opinion était bien moins catégorique. Dans la MRC Denis-Riverin, les répondants croyaient même majoritairement à cette possibilité. Il semble toutefois que la croyance en la capacité d'une famille de vivre uniquement de la forêt diminuait dans les MRC où la dépendance à l'égard des revenus forestiers était précisément la plus élevée.

Malgré le fait que cela ne faisait pas partie des motifs invoqués de possession des lots boisés, l'intention de mettre sur pied une exploitation forestière viable à titre d'activité principale, advenant un changement favorable de la conjoncture, était relativement plus forte en Gaspésie qu'ailleurs, particulièrement dans les MRC où, pourtant, le souhait de travailler en forêt était relativement faible. La plus forte proportion (66%) se rencontrait dans la MRC Denis-Riverin, suivie de Rocher-Percé (55%) et de Bonaventure (45%). Partout ailleurs, la majorité n'envisagerait pas cette possibilité, sauf dans la MRC Avignon où cette idée suscitait cependant beaucoup d'indécision.

Concluons par quelques observations concernant le sondage Léger & Léger réalisé pour le compte du SPBG. Tout d'abord, l'opposition à la réglementation des coupes par les MRC était assez générale, avec la seule exception de la MRC Avignon où les voix favorables et défavorables se retrouvaient nez-à-nez. Les propriétaires se sont montrés les plus récalcitrants à assumer une partie des coûts d'aménagement dans les MRC Denis-Riverin et Bonaventure, où respectivement 58% et 55% des répondants auraient quitté les programmes s'ils avaient dû acquitter 20% de la facture. Par contre, dans Rocher-Percé, une nette majorité aurait persévéré quand-même.

Bibliographie

STANNEK, Oleg, *Propriétaires de lots boisés dans la Gaspésie, quelques résultats des enquêtes récentes*, U.Q.A.R.- GRIDEQ, 1998.

STANNEK, Oleg, *Livraison des services techniques dans le cadre du programme d'aide individuelle*, Rapport sur les résultats mené auprès des propriétaires de lots boisés dans le territoire d'AFOGÎM, UQAR - GRIDEQ, Mars 1997.

STANNEK, Oleg, *Propriétaires de lots boisés dans l'Est du Québec*, quelques résultats d'une enquête, pour le Service canadien des forêts en collaboration avec l'Office des producteurs de bois de la Côte-du-Sud et des Syndicats des producteurs de bois du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie, UQAR - GRIDEQ, Novembre 1994.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GASPÉSIE, *Perception des programmes d'aménagement par les propriétaires de boisés privés de la Gaspésie*, Rapport d'analyse, Firme Léger & Léger, Janvier 1996.